

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 21_111

**OBJET : SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 23 juin 2021

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 24</i> <i>Pouvoirs : 8</i> <i>Votants : 32</i></p> <p>Résultat des votes :</p> <p><i>Pour : 32</i> <i>Abstention : 0</i> <i>Contre : 0</i></p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Pierre BAFFERT, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Mathias LAVOLE, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Myriam CATTANEO à Evelyne LABRUDE, Pascal SERVAIS à Martine MACHON, Nathalie HENNER à Bertrand PICHON MARTIN, Véronique MOREL à Matthias LAVOLE, Birgitta RENAUDIN à Raphael MAISONNIER, Céline BOURSIER à JP SIRAND PUGNET, Bruno STASIAK à Pierre FAYARD, Williams DUFOUR à Marie José SEGUIN</p>
--	--

CONSIDÉRANT les demandes de subventions effectuées par 2 associations du territoire afin de dynamiser et de créer une offre culturelle sur 2 communes de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT les problématiques liées à la gestion de la crise sanitaire, et, l'annulation de manifestations, il a été acté qu'exceptionnellement cette année des dossiers de financement reçus hors délai pourraient être financés,

CONSIDÉRANT le souhait de l'exécutif d'être équitable dans le versement des subventions,

Il est proposé d'attribuer une subvention de 500€ à l'association Instinct' taf pour les évènements sur Saint-Laurent-du-Pont et 500€ au comité d'animation de Saint-Pierre-de-Chartreuse pour les évènements sur St Pierre de Chartreuse.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.

- **AUTORISE** la Présidente à verser les montants alloués aux associations ci-dessus.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 2 juillet 2021,

La Présidente
Anne LENFANT

